
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE :

SYNDICAT DU MOD 1;

(ci-après les « Bénéficiaires »)

c.

9287-0138 QUÉBEC INC.;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

Et

**RAYMOND CHABOT, ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC. à qualité
d'administrateur provisoire du plan de
garantie de La Garantie Abrisat Inc.;**

(ci-après « l'Administrateur »)


N° dossier CCAC : S16-061601-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 30 mars 2017



Julie Houle
Greffière